

## FONDS RÉGIONAL DES RURALITÉS

### PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION

En octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal ont conclu le partenariat 2020-2024. Avec cette nouvelle entente, le milieu municipal bénéficiera de gains de 1,2 G\$ générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du Fonds régions et ruralité. Cette entente permettra de dynamiser l'ensemble des municipalités.

Signée par Monsieur le sous-ministre Frédéric Guay, en mars 2020, cette entente délègue à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi la gestion des sommes afin de réaliser des projets portant sur les enjeux suivants :

- 1) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- 2) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- 3) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- 4) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- 5) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- 6) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

### PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION

La MRC d'Abitibi est placée au cœur de la nouvelle gouvernance, permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, la MRC d'Abitibi a adopté le 28 octobre 2020 les priorités d'intervention suivantes pour la période 2020-2021 :

1

Gouvernance - Un leadership reconnu autant au niveau régional que local, une démocratie participative, des organismes concertés et des réalisations collectives

2

Économie - Des entreprises diversifiées et prospères, des entrepreneurs innovants et une main-d'œuvre valorisée et collaborative

3

Développement de savoir et des compétences - Une population investie dans son éducation, un taux de diplomation élevé et un soutien continu à l'excellence

4

Dynamique territoriale - Une transition harmonisée des générations, une offre de services adaptée et une occupation équilibrée du territoire